Acte mis en ligne le : 07/11/2025



Direction Logistique

Décision n° 2025 - 1047

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de mécanicien auto à la direction Logistique

Réf.: 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction Logistique un emploi de mécanicien auto, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Au sein de la Direction Logistique, et sous l'autorité d'un.e Responsable d'unité, avec l'expertise technique et reconnue dans le milieu automobile Véhicules Légers(VL)/Véhicules Utilitaires Légers (VUL) ou Engins de nettoiement, l'Expert Légers(VL)/Véhicules Utilitaires Légers (VUL) ou Engins de nettoiement, l'Expert mécanicien confirmé.e H/F a pour missions principales:

- * Assurer comme tous ses équipier.ère.s la maintenance préventive/ corrective et les réparations mécaniques des VL/VUL ou Engins de nettoiement affectés à l'unité
- * Transmettre des instructions techniques à l'équipe en tant que relais de son Responsable d'unité et de suppléer ce dernier
- * Contrôler la bonne exécution des travaux réalisés au Parc Auto ou par des prestataires externes intervenant sur le site (concerne uniquement l'unité Engins de nettoiement).

- * Veiller au respect au sein de l'atelier des consignes de sécurité et des obligations liées à l'environnement
- * Être expert dans le domaine technique électrique, pneumatique, hydraulique

Décide,

Article 1 : L'emploi de mécanicien auto à la direction Logistique est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'agent de maîtrise, à savoir au minimum 369 et au maximum 508, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

<u>Article 4</u> : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

4 NOV. 2025

Pour la Présidente

La vice-présidente déle

Aïcka BASSAL

mis en ligne le :

- 7 NOV. 2025